

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2017

---

**Présents** : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Claude BOURCET, Mr Michel MOULON, Mme Emilie PONT, Mr Lionel CABUT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Marie-Claude GUILLEMOT.

**Excusé** : Mr Lilian MALIN

Le Conseil municipal nomme Mme Françoise WILLAUER, secrétaire de séance.

### 1/ Présentation du projet de chaufferie bois

Le Maire rappelle brièvement l'histoire de ce projet de chaufferie bois déchiqueté, initié à l'origine par Cuiseaux Intercom avec plusieurs communes du secteur qui se sont finalement désengagées. Il précise que dans ce cadre, une analyse d'opportunité et une étude de faisabilité ont été réalisées, à l'issue desquelles le conseil avait décidé de poursuivre.

Il passe ensuite la parole à Mr Nicolas BERGMANN, chargé de mission énergies renouvelables au conseil départemental pour une présentation plus détaillée. M. BERGMANN souligne la configuration favorable des lieux pour la réalisation de ce projet : locaux existants et disponibles pour la chaufferie et le stockage du combustible et proximité des bâtiments à chauffer limitant ainsi la longueur du réseau de chaleur. Il présente ensuite l'analyse du coût de la solution bois déchiqueté par rapport à une solution de référence au gaz naturel. La simulation économique réalisée à partir des données actuelles en intégrant tous les postes budgétaires du projet, y compris les annuités d'emprunt, montre que l'option bois déchiqueté est financièrement plus intéressante : la commune réaliserait une économie annuelle de l'ordre de 12 % en se dégageant des aléas du prix des énergies fossiles. Dans ces conditions le conseil municipal décide d'engager la phase de désignation d'un maître d'œuvre avec l'appui technique de M. BERGMANN et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018.

### 2/ Présentation du projet de méthanisation par ENGIE

Le Maire accueille M. Sébastien LAURENT et Mme Muriel SCHIBLER représentants de la Société ENGIE Cofely, promoteur du projet. Il rappelle au conseil que ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation sommaire lors de la séance du conseil municipal de juillet 2016.

Le projet est situé sur le terrain qui jouxte le château d'eau. Il a pour objet de traiter et de valoriser les sous-produits des industries agro-alimentaires locales ainsi que les déchets agricoles (fumiers et lisiers) des exploitations les plus proches du site. Au total 36 000 tonnes de produits traités par an, dont 1/3 en provenance de l'agriculture locale, qui permettront de produire 28 GWh de biométhane injectés dans le réseau, soit la consommation d'environ 2800 foyers.

Le résidu de la méthanisation ou digestat (32 000 t par an) est valorisé sous forme d'engrais organique.

Au vu des réponses apportées par les intervenants, il semble que la question des nuisances liées à ce projet soit maîtrisée. La visite d'un site comparable, prévue à l'attention des élus et des riverains le 27 novembre prochain à Chateaurenard dans le Loiret, permettra à chacun de se faire sa propre idée sur le sujet.

Concernant le planning du projet qui prévoit un dépôt de permis de construire en décembre 2017, le Maire rappelle aux représentants d'ENGIE que les conditions qui avaient été posées dès l'origine par la commune pour avancer sur ce dossier (visite d'un site et partage de la fiscalité) ne sont toujours pas remplies.

### 3/ Taxe d'aménagement

Le Maire rappelle au conseil que la taxe d'aménagement a été instaurée en 2014 au taux de 1% pour une durée de 3 ans et qu'il convient de statuer sur sa reconduction.

Après discussion, le conseil décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement et de la reconduire pour une durée de 3 ans au taux identique de 1%.

### 4/ Actualité communautaire

*Approbation du rapport définitif 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées :*

Le Maire donne lecture du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 27 septembre 2017 et remet aux conseillers un document de synthèse détaillant notamment les conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activité économique (ZAE). A l'unanimité, le conseil municipal valide les modalités de transfert des ZAE et approuve le rapport définitif 2017 de la CLECT.

### Information générale sur l'évolution et l'harmonisation des compétences et sur la notion d'intérêt communautaire

Sur la base du document transmis par les services de la communauté de communes, le maire présente au conseil l'état des compétences actuellement exercées par Bresse Louhannaise Intercom et les transferts de compétences envisagés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il présente également l'état de la réflexion engagée sur la définition de l'intérêt communautaire propre aux compétences obligatoires ou optionnelles exercées par la communauté de communes. Pour les compétences supplémentaires, il présente ensuite les différentes propositions issues de travaux engagés au sein du conseil communautaire : maintien de la compétence à la communauté de communes ou restitution de la compétence aux communes.

Les conseillers municipaux étant invités à émettre des remarques ou des observations sur ces derniers points, le maire indique que cette question des transferts et de l'harmonisation des compétences sera à l'ordre du jour du prochain conseil, de sorte que chacun puisse disposer du temps nécessaire à la réflexion sur ce sujet. Un exemplaire de la note sur l'évolution et l'harmonisation des compétences est remis à chaque conseiller.

### Délibérations sur les transferts de compétences

Le maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés dans le cadre des groupes de travail par la communauté de communes sur les compétences eau et assainissement et sur la prise de compétence ludothèque.

- Sur les compétences eau et assainissement : ces compétences deviendront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 permet à la communauté de communes de bénéficier de la DGF bonifiée. Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au titre des compétences optionnelles, des compétences eau et assainissement ainsi que la modification des statuts de la communauté de communes.
- Sur la compétence ludothèque : il s'agit de généraliser le service ludothèque, déjà présent sur le secteur de Cuiseaux, à l'ensemble du territoire. Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence : « ludothèque : création, aménagement, gestion et participation aux actions associatives ».

### 5/ Questions diverses

- Remboursement des frais engagés par un conseiller : le maire informe le conseil que pour l'acquisition de petit matériel auprès d'un fournisseur n'acceptant pas le paiement par mandat administratif, Monsieur Michel MOULON a dû engager, à titre personnel, la somme de 108,94 €. Il précise qu'il y a lieu de procéder au remboursement de cette somme et de prendre une délibération dans ce sens.
- Dématérialisation des échanges avec la DGFIP : le maire explique au conseil que la signature électronique permet de parvenir à une dématérialisation complète des échanges avec la DGFIP (titres de recette et mandats de dépense). Concrètement, la signature consiste à apposer un certificat électronique, via un outil de signature, sur les bordereaux de titres de recette ou de mandats de dépense. Il précise que la DGFIP propose aux collectivités un outil de signature gratuit pour permettre aux ordonnateurs de signer ces bordereaux. Le conseil décide d'avancer sur la voie de la dématérialisation et d'opter pour l'outil de signature électronique proposé par la DGFIP.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES

